

LUTTONS POUR NOS ACQUIS ! FO DEFEND LA PROMOTION INTERNE

Les CAP locales se sont tenues les 17 mars 2011 et 24 mars 2011 pour émettre un avis sur les propositions départementales d'inscription sur **les tableaux d'avancement et la liste d'aptitude**.

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier les dossiers des agents postulant pour la liste d'aptitude de C en B.

L'augmentation des volumes de promotions mis en œuvre dans le cadre du plan ministériel de qualification 2009-2010 est une avancée. Nous revendiquons néanmoins une réelle promotion interne pour l'accès au corps supérieur et nous nous félicitons que l'âge ne soit pas un obstacle à la promotion.

Les élus FO en CAP regrettent donc que sur un nombre de postulant dépassant la centaine, seuls dix pour cent sont retenus. Ils demandent un réel élargissement des possibilités de promotion témoignant de la reconnaissance des efforts entrepris par l'administration.

Le syndicat FO DGFIP est le seul syndicat qui réaffirme que la liste d'aptitude demeure une voie d'accès à part entière au même titre que les concours interne et spécial, permettant aux agents de catégorie C de faire reconnaître leur mérite professionnel.

La préparation aux concours nécessite un investissement personnel et une organisation matérielle en dehors des heures de services que tous les agents n'ont pas la possibilité d'assumer et nous pensons particulièrement aux mères de famille.

C'est pourquoi FO rappelle avec force son attachement à la liste d'aptitude et aux tableaux d'avancement tout en dénonçant les volumes insuffisants de promotions.

CAP du 17 mars 2011 des Tableaux d'Avancement

Rappel réglementaire : note de service N° 11-003-V32 du 5 janvier 2011 précise bien que nous sommes dans l'avancement de grade et non pas de corps, ces changements n'entraînent pas de changement de fonction.

Les agents seront nommés au 1^{er} janvier 2011 pour les AAP2, AAP1 et C1 et au 31 août 2011 pour les contrôleurs principaux (CP) suite à la tenue des CAP Centrales des 22 juin en B et 23 juin en C.

Critères à remplir selon les cas :

CP	C1	AAP1	AAP2
C1 justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon et d'au moins 5 ans de services effectifs en B.	C2 justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon et d'au moins 5 ans de services effectifs en B.	AAP2 ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6 ^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs en C.	AA1 ayant atteint au moins le 5 ^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services effectifs en C.

- le classement des personnes nées avant le 31/12/1953
- les personnes classées l'année dernière et non promues
- le classement dans l'ordre décroissant des échelons
- le cumul des trois dernières notes à l'intérieur de l'échelon
- l'ancienneté dans l'échelon en cas d'égalité du cumul de notes

Les agents ayant une évolution négative de leur note égale à -0.02 ou -0.06 en 2010, sont exclus automatiquement.

15 collègues avaient vocation pour l'avancement à AAP2. Le ratio pour le département est de 8.32. La CAP a donc classé 9 collègues.

20 collègues avaient vocation pour l'avancement à AAP1. Le ratio pour le département est de 6.63. La CAP a donc classé 8 collègues.

Rang	Tableau AA1 à AAP2	Rang	Tableau AAP2 à AAP1
1	Stéphane ROY	1	Gwendal OLLITRAUT
2	Henri BOYER	2	Pascal CAUGANT
3	Anne MORIN	3	Michel KEROUEDAN
4	Muriel BOUZONIE	4	Marie Pierre BRIEND
5	Sophie HUBERT	5	Stéphane LERICHE
6	Va Hao LAM	6	Nathalie KESTELOOT
7	Nadège HERPAIN	7	Bruno NIOPEL
8	Pascal DE FILPO	8	Guenaël MAZAT
9	Nicolas BASTIN		

**VOTES : FO POUR
CGT CONTRE**

Rang	Tableau C2 à C1	Rang	Tableau C1 à CP
1	Laurent GODERFROY	1	Evelyne PEREZ
2	Françoise PARIS	2	Solange FLOHOT-MONTICOLO
3	Dominique BESCHE	3	Philippe BOINET
4	Nathalie PEYRONEN	4	Geneviève DOUCET
5	Céline PETICOLIN	5	Michèle GERY
6	Régine LE NEINDRE	6	Gille EDREI
7	Delphine DECHAMPS	7	Juliette NANCY
8	Manuel LACAISSE	8	Marie-Georges GROSTEFAN
9	Etienne BOUIGES	9	Corine JAOUEN
10	Rémi JEANJEAN	10	Thierry GERARD
11	Gilles COCHENNEC	11	Rosemarie HUCLIER
12	Samuel MONNIER	12	Annie LAUTROU
13	Nathalie CASTEROT	13	Chantal VESSIERE
14	Sandrine BERNARD	14	Françoise BEUN
15	Eric PELLEQUER	15	Catherine BORSOTTI
16	Christelle BERNISSANT	16	Philippe SCHESTOPOL
17	Stéphanie BOINET	17	Louis DESTOURS
18	Sylvain MARCIANO	<p>63 collègues avaient vocation pour l'avancement à C1. Le ratio pour le département étant de 29.77, la CAP a donc classé 31 collègues.</p> <p>25 collègues avaient vocation pour l'avancement à CP. Le ratio pour le département étant de 16.28, la CAP a donc classé 17 collègues.</p> <p>VOTES : FO POUR CGT CONTRE</p>	
19	Laurent LABREUCHE		
20	Grégory MONCOMBLE		
21	Laurent WERLEN		
22	Céline SALAMITE		
23	Sandrine VIDAL		
24	Maryse LENORMAND		
25	Samuel GIRARD		
26	Christophe TOUCHART		
27	Christophe COUSIN		
28	Olivier CAUJOLLE		
29	Yolaine GUNY		
30	Régis VANDAELE		
31	Christelle TOUCHART		

POSITION FO DGFIP :

FO DGFIP revendique que le TA soit de la compétence unique des CAP centrales. Car selon les pyramides des âges, les tableaux sont différents et les conditions requises pour les promus ne sont pas les mêmes.

FO DGFIP revendique aussi que la notation ne vienne pas en deuxième départage dans le dispositif de sélection car il impacte la carrière des agents.

Concernant ces deux points, l'administration centrale a reconnu la légitimité des revendications du Syndicat.

Dans les futures règles de gestion, FO DGFIP a obtenu satisfaction sur ces deux points.

En attendant ces nouvelles règles de gestion, la note reste un élément déterminant de l'avancement de grade. N'hésitez pas à faire un recours de note cette année si vous pensez que votre note n'est pas en rapport avec votre manière de servir.

CAP du 24 mars 2011 : LISTE D'APTITUDE DE C EN B :

Rappel des conditions réglementaire nationales :

Note de service N° 11-002-V32 du 5 janvier 2011:

- Peuvent être nommés contrôleurs du Trésor public de 2^{ème} classe, après inscription sur la liste d'aptitude, les fonctionnaires de catégorie C qui, au 31 décembre de l'année de leur nomination, justifient **d'au moins 9 ans** de service publics.
- Les agents proposés devront justifier au moins de la note de référence en 2008, 2009 et 2010.
- S'engager à se mettre au service de l'Administration pour joindre tout poste du département.

Le compte rendu d'évaluation sert pour la sélection des agents, notamment au travers de la rubrique "EVOLUTION DE CARRIERE".

Il y avait 107 candidats dans les Hauts de Seine (AR, ARP 2^e classe, ARP 1^{ère} classe) contre 72 l'année dernière.

Les PROPOSES CLASSES :

Dans les Hauts-de-Seine, le ratio alloué pour le département est de 10.60 , ce qui correspond à 11 agents. La CAP locale, a donc proposé de classer 12 collègues.

Attention: C'est la CAP Centrale du 22 juin 2011 qui déterminera le nombre exact de lauréats.

Rang	Nom	Poste
1	Catherine DAUBIN	SIP SCEAUX SUD
2	Hélène PIGNON	RM CLICHY
3	Catherine REY	DDFIP
4	Serge FIXOT	DDFIP
5	Ketty VELAYOUDON	DDFIP
6	Elisabeth PICHONNIER	TP LEVALLOIS
7	Marie Dominique CHAZOUL	RM PUTEAUX
8	Stéphane BENOLIEL	EMR SPL
9	Géraud MILLET	SIP COLOMBES
10	Fabien LE GARREC	SIP MONTROUGE
11	Liliane CHAMPOMIER	RM LEVALLOIS
12	Annie NYGELA	SIP COLOMBES

**VOTES : FO POUR
CGT REFUS DE VOTE**

FO DGFIP est le seul syndicat à défendre le principe de la liste d'aptitude au grade supérieur. La Liste d'Aptitude permet à des collègues, n'ayant pas pu, dans leur jeunesse, passer le concours, d'accéder à un cadre supérieur qu'ils sont tout à fait aptes à occuper. C'est une valorisation et une reconnaissance de leur parcours professionnel au Trésor.

FO DGFIP 92

Secrétaire Départementale et Permanente: Arya BOCQUET- Tel: 01 40 97 30 73

Courriel : fo.092@cp.finances.gouv.fr

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/092/